

Scam*

Les auteurs journalistes déjà membres de la Scam

Merci de nous retourner ce formulaire complété et signé, accompagné d'une copie de la carte professionnelle de presse lorsque vous en disposez.

Pour les oeuvres créées pour être diffusées hors Journal : les sujets de magazine/documentaires doivent être déclarés régulièrement à la Scam (conformément aux règles statutaires) à l'aide d'un bulletin de déclaration (y compris les oeuvres diffusées antérieurement au 1^{er} janvier 2007).

Nom N° Adhérent Scam

Prénom

Qualification contractuelle Région

(GRAND REPORTER, JRI, RÉDACTEUR...)

Employeur N° Identifiant dans l'entreprise

Direction régionale de rattachement

Domaine d'activité (Cochez la ou les cases correspondant à votre situation)

Journal Sports Magazine Documentaire Autre (à préciser)

Type de contrat (*Joindre copie du contrat de travail en cours*):

(CDI, CDD occasionnel, CDD pigiste...)

Ancienneté dans la fonction

Ancienneté dans l'entreprise

Si vous êtes en CDI, précisez votre pourcentage d'activité

À Le Signature

Apport spécifique pour les journalistes

(ou leurs héritiers) visés par l'accord d'entreprise INA du 26 avril 2007 et par l'accord de groupe France Télévisions du 3 mai 2007 relatifs à la gestion des droits des journalistes par la Scam.

A l'occasion de ma demande d'adhésion, je reconnais avoir été dument informé des particularités suivantes, concernant les droits que j'apporte à la Scam sur mes œuvres (ou celles du journaliste dont je suis héritier) créées dans le cadre d'une relation salariale avec l'un ou l'autre des organismes exploitants ayant conclu avec cette dernière un protocole d'accord pour la gestion collective des droits des journalistes :

- *Les droits que j'apporte* sont susceptibles d'être différents de ceux généralement apportés par les autres auteurs de la Scam tel que prévu aux Statuts (page 2 de ce document).

En effet, mes apports sont adaptés à ma situation, compte tenu de la délimitation des droits en gestion collective opérée par l'accord collectif qui m'est applicable et actée dans l'accord subséquent conclu entre la Scam et l'organisme exploitant concerné.

Cette circonstance particulière ne constitue pas un obstacle à la signature de l'acte d'adhésion (page 2 de ce document) mais le présent feuillet, qui en fait partie intégrante, formalise expressément cette restriction.

- *La durée maximale de l'apport de mes droits* est, elle aussi, conditionnée par les termes de l'accord collectif précité, lequel est le fondement de l'intervention de la Scam. Sa remise en cause par les partenaires sociaux conduirait la Scam à renoncer à l'exercice des droits apportés, quand bien même certains de ses membres journalistes persisteraient à souhaiter la poursuite de son intervention.

La présente page précise expressément cette particularité.

Fait à.....

Le.....

Signature

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour adhésion et apport aux conditions ci-dessus exposées »

Les informations demandées dans le présent acte, destinées au fichier des auteurs, sont régies par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès de la Scam, 5 avenue Vélasquez, 75008 Paris.

Acte d'apports complémentaires

pour les droits relatifs à la reprographie, la copie privée, le prêt public en bibliothèque, les usages pédagogiques

Merci de nous retourner ce formulaire complété et signé.

Je soussigné(e)* nom et prénom(s)

* Les héritiers adhérents et les légataires adhérents indiqueront le nom de l'auteur

déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement général de la Scam

Sous réserve de mon admission par le conseil d'administration de cette dernière, et vu l'article 2 des statuts, je fais **apport en gérance** à la société du fait même de mon adhésion en tous pays et pour la durée de la société :

- de mon droit de percevoir toute rémunération relative à **la reprographie** de mes œuvres. Par « rémunération relative à la reprographie », il convient d'entendre, aux termes de l'article L.122.10 du code de la propriété intellectuelle, la rémunération due au titre de la reproduction d'une œuvre publiée, sous forme de copie sur papier ou support assimilé par une technique photographique ou d'effet équivalent en permettant une lecture directe ;
- de mon droit de percevoir toute rémunération relative à **la copie privée** de mes œuvres. Par « rémunération relative à la copie privée », il convient d'entendre, aux termes de l'article L.311-1 du même code, la rémunération due au titre de la reproduction de mes œuvres [textuelles et/ou images fixes] sur un support d'enregistrement numérique, strictement réservée à l'usage privé de la personne qui la réalise et non destinée à une utilisation collective ;
- de mon droit de percevoir toute rémunération au titre **du prêt public en bibliothèque** de mes œuvres. Par « rémunération au titre du prêt public en bibliothèque », il convient d'entendre, aux termes de l'article L.133-1 du même code la rémunération due au titre de la mise à disposition de mes œuvres publiées sous forme de livre pour l'usage du prêt en bibliothèque accueillant du public ;
- de mon droit de percevoir toute rémunération relative **aux usages pédagogiques** qui sont faits de mes œuvres. Par « rémunération relative aux usages pédagogiques », il convient d'entendre, aux termes de l'article L.122-5-3° e) du même code, les utilisations de mes œuvres à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche telles qu'autorisées dans le cadre des accords sectoriels conclus avec le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en février 2006, puis, dans le cadre de la loi n°2006- 961 du 1^{er} août 2006.

Œuvres concernées et Garantie

Mes apports resteront acquis à la Scam pendant toute son existence. Ils concernent tant mes œuvres textuelles déjà créées à la date de mon adhésion que celles qui le seront postérieurement à celle-ci et aussi longtemps qu'elle durera. Pour ce faire, je joins la liste de mes œuvres que je souhaite déclarer au répertoire de la Scam (à l'aide du bulletin de déclaration des œuvres textuelles).

Je m'engage ainsi :

- pour les œuvres créées à compter de la date de mon adhésion : à ne pas confier à quelque tiers que ce soit la gestion de ces droits pour les mêmes territoires que ceux visés aux présentes et pour la durée de mon adhésion ; tout acte contraire serait inopposable à la Scam ;
- pour les œuvres créées antérieurement : à dénoncer dans les meilleurs délais tout mandat que j'aurais pu confier de la sorte à un tiers et à les déclarer au fur et à mesure à la Scam.

Néanmoins, et ce, conformément aux règles statutaires, je reste libre de procéder à un retrait partiel ou à un retrait total d'apport emportant démission. Le retrait d'apport notifié à la Scam prenant effet au 31 décembre de l'année civile en cours, celle-ci continuera à percevoir les droits dus à l'occasion de l'exploitation de mes œuvres déclarées jusqu'à la date d'effet du retrait d'apport.

Étendue territoriale des apports (cf. article 3 des statuts et 2^e partie, chapitre V du règlement général)

Ayant la faculté de limiter mes apports à un ou plusieurs territoires, j'indique ici les territoires pour lesquels je ne fais pas apport de mes droits à la Scam :

Le cas échéant, barrer et parapher le ou les paragraphes comportant les droits à rémunération dont vous ne souhaitez pas faire l'apport.

Fait à.....

signature précédée de la mention

« Lu et approuvé, bon pour adhésion et apport »

Le.....

Les informations demandées dans le présent acte, destinée au fichier des auteurs, sont régies par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Il existe un droit d'accès et de rectification susceptible d'être exercé auprès de la Scam.